DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260427-DCCAS2026_02-DE

C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures 30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Catherine Guérin, Présidente

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 14 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9

Etaient présents : Mme GUÉRIN Catherine, Mme BELAN Elisabeth, M. LEBON Marcel, Mme ROUAULT Bérangère, Mme DELACROIX Sylvie, Mme FOUERE Gaëlle, M. LOUAZEL Éric, Mme ODIC Sabrina, Mme DRAGON Vanessa

Etaient absents excusés : Mme GILLARDO Josette (donne pouvoir à LEBON Marcel), Mme VETIER Loan (donne pouvoir à FOUERE Gaëlle)

---

2 – OBJET : Budget CCAS – approbation du compte de gestion 2025

Les résultats du compte de gestion 2025 du budget CCAS dressé par M. le receveur, sont présentés aux membres du CCAS. Ils sont similaires à ceux du compte administratif 2025.

Les membres du C.C.A.S.,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2025. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité (dont deux pouvoirs)

- **Décident** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260427-DCCAS2026_02-DE

Au [illegible]
Pour extrait conforme,
La Présidente, Catherine GUÉRIN



La secrétaire de séance,
Gaëlle FOUERE

